



- > Des travaux sont nécessaires dans votre logement ?
- > Une personne de votre entourage ou chez qui vous intervenez aurait besoin d'être accompagnée dans la réalisation de travaux ?

Contactez SOLIHA – Le Centre de l'Habitat !

12 rue de la Haltinière
BP 42533 – 44325 Nantes CEDEX 9
pigcceg@centrehabitat.org
www.centrehabitat44.org

Une permanence téléphonique au 02 40 44 99 44

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sauf le vendredi après-midi)

Des permanences en Erdre & Gesvres

(de 9h à 11h, sans rendez-vous)

- > Grandchamp-des-Fontaines (Siège de la Communauté de Communes, 1 rue Marie Curie, Parc d'activité Erette - Grand'Haie le 1^{er} mercredi du mois
- > Fay-de-Bretagne (Mairie), le 2^{ème} mercredi du mois
- > Nort-sur-Erdre (Maison de l'emploi, 2 bis rue du Champ de Foire), le 3^{ème} mercredi du mois
- > Saint-Mars-du-Désert (Mairie), le 4^{ème} mercredi du mois

Une initiative de
la Communauté
de Communes



Des travaux dans votre logement ? Erdre & Gesvres vous accompagne



Programme d'Intérêt Général multi-thèmes 2014/2017

Avec le soutien et la participation de :



En quoi consistent les aides et à qui s'adressent-elles ?

Ces aides font partie d'un programme d'intérêt général qui vise à accompagner les propriétaires d'Erdre & Gesvres dans leurs travaux de rénovation.

Pour cela, des aides techniques et financières sont mises en place. L'objectif : contribuer à améliorer près de 500 logements d'ici 2017. Sont concernés :

- > Les propriétaires occupants pour des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation à la perte d'autonomie ou au handicap, de réhabilitation lourde, sous conditions de ressources.
- > Les propriétaires de logements en location ou vacants destinés à être loués, sous réserve de pratiquer un loyer modéré conventionné, pour des travaux d'économie d'énergie, de rénovation, de remise en état.

Un accompagnement gratuit et personnalisé

Si votre projet est éligible,

- > Un technicien se déplace chez vous et réalise gratuitement un diagnostic pour évaluer les travaux nécessaires,
- > Un conseiller vous informe sur les aides existantes et vous guide jusqu'à la réalisation de votre projet.

D'où viennent les aides financières ?

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres, le Département, la Région ou votre caisse de retraite peuvent, sous certaines conditions, subventionner vos travaux.

Ceci vous concerne ?

Chez moi...

- > J'ai une sensation de froid, d'humidité...
- > En hiver, j'ai besoin d'un chauffage d'appoint...
- > Mes factures d'énergie représentent une part trop importante de mon budget...
- > J'ai des difficultés à accéder à mon logement, à monter les escaliers...
- > Ma salle de bain n'est plus adaptée...
- > Mes fenêtres et mes volets sont difficiles à manipuler ...

Je suis propriétaire d'un logement que je mets en location et...

- > Il est mal isolé, mon locataire à froid, sa facture de chauffage est élevée...
- > Il n'est plus du tout aux normes, je ne peux plus le louer en l'état...
- > Il est en bon état, mais des travaux de peinture ou de revêtement de sol seraient nécessaires avant sa relocation...

Votre logement se trouve dans l'une des communes suivantes : Casson, Fay-de-Bretagne, Grandchamp-des-Fontaines, Héric, Nort-sur-Erdre, Notre Dame-des-Landes, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert, Sucé-sur-Erdre, Les Touches, Treillières et Vigneux-de-Bretagne...

... SOLIHA - Le Centre de l'Habitat peut vous aider !

